

COMPTE RENDU DU DEBAT DU FIPA LES ELECTIONS : UNE IMAGE OU UN PROGRAMME ? VENDREDI 26 JANVIER

A l'occasion du Festival International des Programmes Audiovisuels (FIPA), la SACD a décidé d'organiser, en partenariat avec la SCAM, un débat avec les représentants des principaux candidats à l'élection présidentielle afin de recueillir leurs propositions sur leurs politiques en matière culturelle et audiovisuelles.

Animé par Pascal Rogard, Directeur général de la SACD, et Alain de SEDOUY, administrateur de la SCAM, ce débat a permis de mettre en perspective les propositions formulées par Catherine Morin-Desailly, Sénatrice UDF de Seine-Maritime, Ghislain Achard, Consultant, membre du Comité stratégique pour le numérique et représentant de Mme Ségolène Royal, et Francis Parny, Vice-Président de la Région Ile-de-France en charge de la Culture. Pour leur part, les représentants des Verts et de l'UMP n'ont finalement pas pu prendre part au débat.

AUDIOVISUEL ET SOUTIEN A LA CREATION

Un consensus s'est dégagé sur les moyens et le niveau de financement de l'audiovisuel public. Si chacun a déploré la faiblesse du financement de la télévision publique, les pistes de réforme envisagées sont nombreuses et variées. Catherine Morin-Desailly a considéré qu'il faudrait certainement envisager une hausse de la redevance en la liant à une meilleure pédagogie à l'égard de l'audiovisuel public.

Ghislain Achard a revendiqué un élargissement du nombre de foyers qui devraient être soumis au paiement de la redevance et a plaidé pour la suppression du lien entre l'existence d'une contribution en faveur de l'audiovisuel public et la possession d'un écran de télévision. Regrettant, comme Mme Morin-Desailly, l'échec de l'adossement de la redevance à la taxe d'habitation et notamment l'exonération dont ont bénéficié les résidences secondaires, il a estimé que les économies que France Télévision réalisera, notamment lors de l'arrêt de la diffusion analogique, devront être réinvesties dans la création et la production. Par ailleurs, les pouvoirs publics devraient être à l'avenir plus clairs pour définir le rôle et les missions qu'ils assignent aux chaînes publiques afin de mettre en œuvre un véritable développement stratégique.

Selon Francis Parny, il est indispensable d'accroître le produit de la redevance. Pour autant, cette augmentation ne pourrait intervenir qu'à condition de renforcer l'identité et la spécificité du service public et de rendre la redevance proportionnelle aux revenus. Cet accroissement du financement public prendrait d'ailleurs place dans une volonté plus large de rompre le lien avec l'audimat en supprimant en 3 ans la publicité sur les chaînes de l'audiovisuel public.

En outre, le programme de Marie-George Buffet prévoit la transformation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en Conseil Supérieur des Médias, dont

l'existence serait constitutionnalisée et dont la composition serait substantiellement modifiée, notamment pour y inclure des représentants des usagers.

Concernant les obligations en faveur de la création qui pèsent sur les chaînes, chacun des intervenants a considéré qu'elles devaient être maintenues. A ce titre, la gratuité des fréquences audiovisuelles, qui compense l'existence d'obligations d'investissement dans la création, n'a fait l'objet d'aucune remise en cause.

Catherine Morin-Desailly et Francis Parry ont également plaidé en faveur d'un renforcement de la place des chaînes indépendantes et associatives dans le paysage audiovisuel.

DROITS D'AUTEUR DANS L'UNIVERS NUMERIQUE

Reconnaissant qu'il s'agit d'un sujet compliqué, Ghislain Achard a fait part de la volonté de Ségolène Royal, face à la loi DADVSI qui depuis 6 mois a prouvé son inefficacité et son inutilité, d'organiser une table-ronde pour lancer une concertation dès son élection. Il a toutefois rappelé qu'il faudrait suivre quelques grands principes parmi lesquelles la réaffirmation de la pertinence du droit d'auteur dans sa conception française, et la nécessité de pouvoir offrir aux auteurs une rémunération juste et équitable dans un univers qui a changé.

Francis Parry a indiqué que le Parti Communiste proposerait en cas de victoire une loi pour les intermittents, des états-généraux pour le spectacle vivant et également une nouvelle loi sur les droits d'auteur. Dans ce cadre, l'Etat devrait prendre parti aux côtés des internautes qui ne sauraient être considérés comme des pirates mais aussi aux côtés des auteurs.

Catherine Morin-Desailly a regretté que le texte sur les droits d'auteur soit arrivé trop tôt au regard des évolutions technologiques qui ne sont pas encore stabilisées et en même temps trop tard par rapport à une directive européenne qui datait de 2001. Elle a rappelé que si l'UDF s'était de façon constante prononcée contre la licence globale, elle avait en revanche défendu le droit à la copie privée et plaidé en faveur de l'instauration d'une contribution des fournisseurs d'accès à Internet à la création.

DIVERSITE CULTURELLE ET COPIE PRIVEE

Les intervenants ont tous convergé pour témoigner de la vigilance de leur parti et de leurs candidats pour que la copie privée et la rémunération qui y est associée ne soit pas remise en cause à l'heure où des projets venant de la Commission européenne et ayant pour objet de démanteler la copie privée ont récemment été reportés.

De même, chacun a considéré que la diversité culturelle n'était pas suffisamment présente à la télévision, même si Ghislain Achard a rappelé, d'une part, qu'il ne fallait pas nécessairement porter un jugement trop sévère sur France Télévisions et, d'autre part, qu'il ne fallait pas oublier ARTE qui était une chaîne publique.

Catherine Morin-Desailly a jugé sur ce point tout à fait fondamental de renforcer le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour réaffirmer la dimension culturelle de la télévision publique.

Selon Francis Parry, l'absence de diversité culturelle à la télévision tient également à la forte concentration des pouvoirs dans les mains de quelques grandes puissances industrielles. Au-delà, et afin de faire prévaloir le principe de diversité culturelle, il pense que la culture devrait mériter des investissements et un budget de l'Etat qui se situerait aux alentours de 1% du PIB et une attention soutenue de l'Union européenne qui ne devrait pas tout céder au nom de la libre concurrence.

Tous ont d'ailleurs convenu que l'Europe était un enjeu important pour la relance de la politique culturelle et que le traitement spécifique de la culture, qui n'est ni un objet ni une marchandise comme les autres, devait plus que jamais être maintenu et préservé.